

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2021**

L'an deux mil vingt et un, le huit février à dix-huit heures trente

Le Conseil municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

Mesdames Sylvine CHALLET, Marine THOMAS

Messieurs Grégory AUBERT, Dominique BAILLEUX, Bruno BARRALLON, Michel PERSONNIER

Étaient absents excusés :

Mme Dominique CONVERSIN, pouvoir donné à M Bruno BARRALLON

Mr Elvis JEANNOT, pouvoir donné à M Grégory AUBERT

Etaient absents :

Mrs Franck DE DEMO (pouvoir donné à Mr Régis FOLLOT-absent), Régis FOLLOT, Pascal HADJUR

Secrétaire de séance : Mme Marine THOMAS

La séance débute à 18h33.

En préambule,

**VU** la loi n° 2020-1379 du 14 Novembre 2020 autorisant l'état d'urgence sanitaire, et notamment les mesures de son article 6,

**VU** les capacités d'accueil de la salle de conseil qui ne permet pas de recevoir du public,

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir autoriser la tenue de cette séance à huis clos.

La décision est approuvée à l'unanimité des présents.

Le Maire demande au conseil s'il peut ajouter deux nouvelles délibérations à l'ordre du jour initialement prévu, les sujets étant survenus après la convocation officielle du conseil.

Le conseil donne son accord à l'unanimité des présents.

**Délibération 01/2021 : Autorisation de dépenses anticipées sur 2021**

---

Tant que le budget prévisionnel 2021 n'est pas approuvé, il nous est impossible d'engager des dépenses que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Une dépense qui s'avère urgente concerne le remplacement de l'ordinateur de la mairie qui ne permet plus un travail efficace de la secrétaire. Le montant prévisionnel de cet investissement est inférieur à 1500,00 € TTC, prestations d'installation, configuration et transfert des données incluses.

D'autres dépenses pourraient être engagées en avance de phase notamment dans le cadre de la construction de l'espace de rencontres (facture intermédiaire de maçonnerie par exemple).

Extrait de l' [article L1612-1](#) du CGCT :

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Il est demandé au conseil d'autoriser le Maire à engager des dépenses de fonctionnement ou d'investissement dans la limite de 25% du budget primitif 2020.

Abstention	0	Contre	0	Pour	8
------------	---	--------	---	------	---

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

### **Délibération 02/2021 : Convention en matière de voirie avec les services départementaux**

---

En 2018, une convention a été signée avec le Conseil Départemental pour la réalisation par ses services de prestations relatives à l'entretien et l'exploitation de la voirie communale.

Cette convention décrit un certain nombre de prestations comme la fourniture de sel de déneigement, le prêt de panneaux temporaires de signalisation, le balayage des chaussées, la réalisation de signalisations horizontales ou verticales, etc. ...

Cette convention est arrivée à échéance le 31/12/2020.

Le Maire propose de renouveler la convention qui ne nous engage ni au niveau financier (les prestations proposées sont facturées à l'usage), ni sur le choix du prestataire pour les différents travaux.

Abstention	0	Contre	0	Pour	8
------------	---	--------	---	------	---

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

### **Délibération 03/2021 : Rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie**

---

A la suite de la délibération 32/2020 du 5 novembre 2020, une étude a été confiée au SICECO en vue de proposer des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment de la Mairie.

Le Maire expose brièvement les résultats de l'étude (le dossier complet est à disposition à la Mairie).

Le plan de relance 2021 du Gouvernement incite les collectivités à procéder à de tels travaux afin de diminuer la consommation d'énergie.

Les travaux proposés sont notamment :

- L'isolation par l'extérieur des murs du bâtiment ;

- Un complément d'isolation des rampants de toiture ;
- L'installation de pompes à chaleur pour les 3 niveaux ;
- Le remplacement des huisseries ;
- Le remplacement de la Ventilation Mécanique par un système hygroréglable ;
- Le remplacement des éclairages par des LEDs.

Chiffrage : objectif de 50% d'économies sur la consommation énergétique :

Option de base « BBC Rénovation »

- Avec matériaux standard 98 552€ TTC (82 127€ HT)
- Avec matériaux biosourcés 108 482€ TTC (90 402€ HT)

Option « Performance » (inclut l'adjonction de panneaux photovoltaïques)

- Avec matériaux standard 108 919€ TTC (90 766€ HT)
- Avec matériaux biosourcés 118 849€ TTC (99 041€ HT)

Note : l'utilisation de matériaux biosourcés et les panneaux photovoltaïques permettent d'obtenir un niveau supérieur de subventions.

Pour une réalisation en 2022, les dossiers de demande de subventions doivent être déposés avant le 15/02/2021.

Le Maire indique que les économies réalisées ne permettent pas un retour rapide sur investissement, mais que l'efficacité énergétique des logements facilitera la recherche de locataires en cas de vacance d'un appartement, voire la revalorisation des loyers pour des logements moins énergivores. Il précise ensuite que nous pouvons espérer des subventions à hauteur de 80% des dépenses et que l'isolation par l'extérieur va toutefois nous économiser les coûts de ravalement de façade prévus au programme de son mandat.

Mr AUBERT ajoute que, pour la planète, il est important de le faire.

Après débat, le Maire propose de déposer les demandes de subvention pour une réalisation début 2022.

Abstention	0	Contre	0	Pour	8
------------	---	--------	---	------	---

La proposition est adoptée à l'unanimité des présents.

### Hors séance

*Les demandes de subvention ne pourront se faire avant le 15 février, le dossier n'étant pas assez avancé. Il y aurait également (à confirmer) des études complémentaires si le bâtiment est considéré comme un patrimoine architectural, mais également pour le déplacement du monument aux morts.*

*Le dossier sera instruit en 2021 pour un début des travaux au printemps 2022.*

## Questions diverses

### EAV

L'Entreprise Adaptée Viticole nous a transmis son devis pour l'entretien des espaces verts en 2021.

Le Maire demande au conseil si nous pouvons continuer avec cette entité de réinsertion par le travail. Le conseil donne son accord.

La Maire précise qu'il rencontre EAV le mercredi 10/02 afin de redéfinir le périmètre des prestations, notamment en fonction de l'emprise au sol de l'Espace de Rencontres.

#### Hors séance

*Le devis a été revu à la baisse de près de 500€ HT.*

#### SCOLYTES

La Préfecture nous demande de prendre des mesures contre l'invasion de Scolytes de l'épicéa, tant sur le domaine communal que sur le domaine privé.

Mr AUBERT précise qu'il y a très peu d'épicéas sur la commune et que c'est l'ONF qui est en charge de la surveillance et de la gestion de nos forêts. Mr AUBERT va contacter l'ONF pour déterminer si nous devons prendre des mesures contre cet insecte.

#### Produits phytosanitaires

Le Maire informe le Conseil qu'un arrêté paru au Journal Officiel prévoit l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2022. Cette interdiction couvre le domaine communal mais également les particuliers (jardins, potagers etc. ...).

#### Point travaux ERL

Le chantier est toujours dans les temps. Prochaine étape : la pose de la structure bois prévue la dernière semaine de février (en fonction de la météo). Le second œuvre démarre début Avril (menuiseries, plâtrerie/peinture, plomberie, électricité...). La livraison est toujours programmée pour juillet 2021.

#### Budget 2021

Le Maire indique que nous sommes actuellement en phase de mise en corrélation du compte administratif et du compte de gestion, ce qui nous permettra d'évaluer le niveau de nos fonds propres. Le budget 2021 sera principalement axé sur l'achèvement complet de l'Espace de Rencontres qui va nécessiter quelques dépenses complémentaires :

- Eléments de cuisine (réchauffage, froid, lavage) ;
- Achat de tables, chaises, vaisselle ;
- Mise en place d'un défibrillateur ;
- Nouvelles dépenses de fonctionnement (assurance, eau, électricité, accès internet...).

Nous mettrons toutefois en œuvre les actions d'embellissement du village comme le fleurissement des auges. Mr AUBERT se charge de réaliser des devis pour le fleurissement.

Le Maire proposera prochainement un débat sur les orientations du budget 2021, ainsi qu'une programmation à plus long terme pour d'autres travaux déjà envisagés.

#### Fibre optique

Les travaux de raccordement sont en cours entre Reulle-Vergy et Curley ; des essais de passage dans les canalisations souterraines du village sont également en cours. Nous sommes toujours programmés pour 2021.

*A noter* : l'opérateur privé chargé de raccorder notre village avait envisagé le passage de la fibre le long des routes sur des poteaux en bois. Les maires riverains ayant protesté, le Conseil Départemental aurait confirmé que les conduits seront souterrains. A suivre...

#### Point d'apport volontaire

Mr AUBERT soulève la question des incivilités au PAV, notamment les dépôts sauvages. Le Maire va se renseigner auprès de la commune voisine afin d'obtenir un retour d'expérience sur l'efficacité des caméras de surveillance déjà installées.

Le Maire évoque à son tour le problème de propreté et notamment de la boue qui s'accumule au PAV lors des pluies ; des travaux de voirie (creusement de fossés) semblent être la seule solution.

Mr AUBERT indique avoir entendu parler de la mise en place d'un ramassage au domicile des déchets recyclables (bacs jaunes individuels). Le Maire va se renseigner sur cette rumeur.

#### Hors séance

*La mise en place de bacs jaunes est effectivement prévue pour 2023. Les modalités seront précisées ultérieurement par la Communauté de Communes.*

#### Trophées des diplômés

Mr AUBERT propose que, à l'instar d'autres communes, nous puissions récompenser nos jeunes lorsqu'ils obtiennent un diplôme. Le Conseil adopte l'idée et propose que cette cérémonie soit liée à la remise des cadeaux de Noël pour les plus petits.

#### Dégâts sur la voirie

Par l'intermédiaire de Mr BARRALLON, Mme CONVERSIN signale que certains capots de protection des candélabres ne sont plus fixés laissant ainsi apparaître des équipements électriques.

Le Maire indique qu'une demande a déjà été transmise au SICECO pour une intervention urgente.

Mme CONVERSIN signale également une plaque d'égout endommagée rue de Vergy, à priori déformée par le passage de poids lourds.

Le Maire fera procéder à sa réparation.

#### Acquisition

Le Conseil cherche des solutions afin d'augmenter les ressources financières de la commune. En effet, nous n'avons aucune certitude quant à l'avenir et au montant des ressources que l'Etat nous attribue chaque année. L'accroissement de notre parc locatif communal est sans doute l'une des pistes à explorer afin de ne pas recourir à l'impôt.

Le bâtiment dit des « 3 cours » est actuellement en vente. Plusieurs conseillers se sont déjà posé la question d'une éventuelle acquisition des 9 logements par la commune.

Après débat, le Conseil décide d'étudier le projet, son potentiel de revenus, ainsi que l'enveloppe financière nécessaire à l'acquisition de l'immeuble et aux travaux à envisager.

Le Maire va contacter la mandataire des copropriétaires afin d'obtenir les documents techniques, les différents diagnostics obligatoires, et programmer une visite des locaux.

Nous déciderons ensuite de l'opportunité de poursuivre et de faire éventuellement une proposition d'achat.

L'ordre du jour étant épuisé, et n'ayant plus de question, la séance est close à 19h33.

**oOo**